



Section de Saône & Loire FO71

CTL du 6 novembre 2020

Point 1 : Approbation des PV des CTL des 23 avril, 30 Avril, 4 juin, et 2 juillet

Pas d'opposition de FO

Point 2 : le Nouveau réseau de proximité et les opérations 2021

La réforme serait cohérente selon la direction. Fo dénonce ces propos.

Le dossier présenté est complet et donne une impression de cohérence, les cartes sont présentées de manière distincte, ce qui donne un sentiment d'abondance de points de contact.

La dimension d'exercice des missions est oubliée, FO dénonce le fait que l'objectif initial du NRP qui est une meilleure qualité du service rendu ai été oublié car la réforme de structure qui est un moyen a pris le pas sur tout.

Sur la communication si celle ci est claire sur le papier, des points sont soulevés et des questions restent en suspend notamment sur l'information des agents concernés par les opérations dont au moins un a appris son affectation en prenant connaissance des documents.

Les CDL auront ils des postes de travail fixe ou seulement un équipement portable ? Quid de leur équipements actuels (boîte mail par exemple ou archives bureautiques à conserver)

Les CDL s'interrogent sur les conditions de travail, un bureau ?

Comment les CDL vont pouvoir recevoir les ordonnateurs et dans quels locaux ?

Au Creusot l'espace CDL se trouverait au 1^{er} niveau donc plutôt coté SIP ?

Le sentiment qui domine et dont FO71 se fait l'écho est celui d'impréparation, et de méconnaissance des taches effectuées dans les structures et cela quelque soit les missions exercées,

Sur le sujet des archives physiques par exemple, suffit il d'enjoindre courant août les chefs de postes de s'occuper des archives pour que cette opération devienne prioritaire alors que le travail courant a du mal à être assumé?

La renumérotation des budgets n'a pas été anticipé alors qu'elle est fondamentale pour mener à bien l'opération de transfert. Elle a été annoncée le 3 novembre pour une bascule le 10 et donc la nécessité pour les collectivités de cesser leur envois dès cette date,

Nous sommes le 5 novembre et il va falloir faire un choix, ou les postes sources sont véritablement

épaulés ou les postes cibles feront avec ce qu'ils trouvent après le TRF.

En réponse, le président du CTL indique que chaque personne concernée sera contactée. Dès le 1 décembre, les personnes touchées sauront où elles seront affectées au 1 janvier ainsi que les conditions financières.

Le souhait des agents sera entendu. Certains devront faire un effort de formation s'ils ne suivent pas la mission.

Un recensement devrait être fait tout d'abord. (Vision des départs en retraite).

En cas de mutation, le télétravail sera accepté sur 2 jours par semaine. C'est une solution.

Sur le sujet immobilier : quelle communication ? Quelle concertation ? Fo DGFIP 71 constate très peu de transparence et le fait savoir. Si besoin un reporting des réunions relatives à ce sujet dans les structures impactées pourrait être demandé aux chefs de structure.

Sur le site de Louhans suite à la question posée de l'articulation des différentes phase du NRP, il est précisé que le SIE ne sera amené à déménager qu'au 01/01/2022 même si le SGC de Louhans est mis en place avant et semble occuper sur les plans la place du SIE.

Sur les opérations déjà menée FO71 constate que les trésoreries hospitalières sont en souffrance (pour Chalon : retard du travail, absences, problèmes de formation, télétravail quasiment impossible, bureaux exigus ...) ce qui prouve que les opérations peuvent être abouties sur le papier mais que dans la réalité le chemin est plus long et fastidieux.

Sur les Maisons France Service : FO s'interroge sur le nombre de demandes suite au recensement des agents de la DDFIP71 intéressés par cette mission.

3 agents du département ont postulé dont une avec réserve.

Il est indiqué que les agents auront à répondre à de nombreuses questions sur des sujets variés et pas seulement en rapport avec les missions de la DGFIP.

Les questions les plus fréquentes sont relative aux droits CAF et dans certaines régions davantage au droit du sol par exemple, pour donner une idée du spectre possible des questions.

FO vote contre la mise en œuvre du NRP et des opérations 2021.

POINT 3 : Aménagement des horaires d'ouverture

Une précision est attendue sur le site de Louhans du fait de la présence de plusieurs services et notamment le SPF dont les horaires ne sont pas harmonisés entre deux documents présentés.

FO71 revient sur les demandes de réductions d'ouverture au public et insiste sur le fait que la réduction des horaires est la conséquence d'une incapacité de recevoir un public trop nombreux et à assumer en même temps les tâches de gestion courante.

Les sites en question n'accueillent pas moins de public mais ne peuvent plus y faire face.

Le président du CT rappelle que la fermeture au public est toujours possible même en cas de réduction des horaires.

FO s'abstient sur ce vote. En effet, FO a toujours soutenu les harmonisations des horaires d'ouverture entre les sites du département et les demandes en ce sens mais ne peut accepter que le service au public soit restreint.

QUESTIONS DIVERSES

➤ RELOCALISATION :

Dans le cadre de la relocalisation des services la DDFIP 71 accueillera le CSB de VERSAILLES.

Le futur CSB sera au 3ème étage (ex ARS) à la cité administrative.

Des travaux complémentaires en open space sont prévus.

Il sera mis en place le 1 septembre 2021, le nombre d'agents est de 30, mais seulement 5 agents suivraient la mission.

Il n'est pas fait état de plus d'information compte tenu des arbitrages en cours par la COPIL relatif à ce sujet.

➤ TELETRAVAIL :

Les personnes fragiles pourront télé travailler 5 jours par semaine.

Actuellement 76 personnes sont placées en télétravail.

Les 5 j par semaine sont plutôt dans les grandes agglomérations pour éviter des déplacements.

En raison de la nécessité de service puis la volonté de l'agent, les jours en télétravail sont à négocier.

Lors de la fréquentation d'un cas contact : Il faut l'avis d'un médecin, médecins de prévention et application tous anticovid. Les agents ne peuvent décider de leur propre chef de se définir cas contact. De ce point de vue, il est indiqué que les notifications de l'application TOUSANTICOVID font foi.

Les personnes sensibles sont placées en priorité en télétravail, si ce n'est pas possible elle seront en ASA

L'ensemble des portables dont la DDFIP dispose sont mis à disposition, aucun matériel n'est gelé.

Les téléphones professionnels seront mis à disposition des CDL, et des agents en télétravail dès que possible.

➤ FERMETURES DES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS

La cantine de chalon est actuellement fermée. Les agents pourront bénéficier des 17,50 euros dès lors qu'ils mangeront sur place, les textes sont attendus sur le sujet .

➤ PLAN VIGIPIRATE

Le plan vigipirate est passé au niveau 3.

Il est important qu'il y ait une séparation entre l'accueil et les services (danger intrusion) ce qui est le cas actuellement. Des vigiles à l'entrée des sites ne sont pas actuellement prévus mais un renfort des forces de l'ordre et des passages plus nombreux sont envisagés.

Le directeur participe à de nombreuses réunions de lutte contre la radicalisation.

Qu'en est il des vérificateurs (travail en binôme ?) qui sont amenés à se déplacer sur les lieux de vérifications ?

S'il y a risque, le vérificateur ne doit pas se rendre sur les lieux.

Il est également déconseillé de faire des vérifications au domicile mais là compte tenu du risque sanitaire.

Concernant l'hommage à la mémoire de Samuel PATY Le drapeau a été mis en berne mais les syndicats regrettent qu'il n'y ait pas eu de minute de silence